

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1974)  
**Heft:** 280

**Artikel:** Des travailleurs à bon compte  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1026570>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Dans quinze mois, les élections nationales

Combien d'électeurs se rendent-ils compte que nous sommes déjà entrés dans une période pré-électorale ? Le Conseil fédéral a fixé au 26 octobre 1975 les élections au Conseil national. Les « spécialistes » de la vie publique n'avaient pas attendu cette décision pour traiter la question.

Dans la revue mensuelle « Schweizer Monatshefte » (juillet), M. Richard Reich, directeur de la Société pour le développement de l'économie suisse, tente de discerner les thèmes qui domineront les campagnes des partis. Il en note deux très concrets: l'inflation et la croissance, avec des accentuations idéologiques, plus particulièrement à gauche.

De là, M. Reich émet un certain nombre de diagnostics et de pronostics. Il voit la politique sociale évoluer entre des besoins objectifs et des manœuvres électoralistes, la politique financière aller à l'impasse, avec en prime une vague en faveur d'un impôt sur la richesse.

Concernant la croissance, M. Reich souligne que sa critique est populaire, mais n'est pas monopolisée par la gauche: les nationalistes en profitent et, malgré leurs luttes intestines, sont capables de recueillir 10 à 15 % des suffrages; même les partis traditionnels admettent qu'il y a un problème, ce qui se traduit, notamment, par une réévaluation de la politique de construction des routes.

### Pas de bouleversements

La conclusion de cette étude, brève mais qui permet de se faire une première idée des lignes de force de la position patronale ? M. Reich constate que le paysage politique des prochaines élections se dessine assez nettement. Les luttes de tendan-

ces au sein du Parti socialiste au cours de ses congrès n'empêchent pas de considérer que ce serait une véritable surprise si une « réidéologisation » s'étendait à toute la vie politique: nous allons vers une confrontation plus marquée, c'est indéniable, note M. Reich en substance; « mais malgré tout, l'année électorale 1975 ne devrait pas faire apparaître de modification du style politique. Si les indices ne nous trompent pas, nous approchons d'une année électorale qui restera, pour l'essentiel, dans le cadre habituel, aussi bien en ce qui concerne les sujets que les méthodes. »

### La révolution aujourd'hui

— Dans le dernier supplément hebdomadaire de la « National Zeitung » (13.7.74), Jean Améry s'interroge, au long d'une importante étude qui ouvre le cahier du quotidien bâlois, sur l'avenir de la révolution. Et de s'appuyer à la fois sur les récentes publications du journaliste et philosophe français, Régis Debray, ancien compagnon de Che Guevara et actuel militant dévoué du Parti socialiste français, et sur l'expérience tragique de Salvador Allende, pour éclairer quelles sont aujourd'hui les conditions nécessaires et suffisantes à la mise en œuvre « révolutionnaire ». Un travail de synthèse intéressant, particulièrement dans un effort soutenu pour définir des termes galvaudés. A noter également, dans le même numéro de la « NZ », une note sur une enquête menée en Allemagne à propos de la presse régionale, devenue par la force des difficultés économiques inhérentes aux journaux, monopolistique.

### A NOS ABONNÉS

Rappel ! DP paraît jusqu'à fin août au rythme bi-mensuel qui fut autrefois le sien. Les prochains numéros sortiront donc de presse les 1<sup>er</sup>, 16 et 30 août.

## Des travailleurs à bon compte

Les cris d'alarme, voire d'indignation, se multiplient ces dernières semaines: la femme qui travaille, en Suisse, est loin de bénéficier des mêmes conditions matérielles d'engagement que l'homme; et la question des salaires n'est qu'un volet des inégalités flagrantes que nous avons déjà relevées à maintes reprises dans ces colonnes.

Qu'il suffise de constater que les femmes mariées se trouvent confinées dans des professions subalternes ou réputées « féminines », surtout généralement sous-estimées: elles sont d'abord secrétaires et employées de bureau, vendeuses, concierges, ou encore commerçantes, plus rarement enseignantes ou infirmières; et plus de la moitié d'entre elles, tout en travaillant 40 heures et plus, gagnent moins de 1200 francs par mois (un salaire supérieur à 2000 francs est réservé à un petit 6 %, tandis qu'un salaire compris entre 400 et 800 francs est le lot de 17 % des travailleuses).

Cette situation choquante est connue depuis fort longtemps, même si la convention internationale du travail No 100 concernant l'égalité de rémunération des hommes et des femmes pour un travail de valeur égale a été votée dans notre pays il y a plus de vingt ans (la ratification par le Conseil fédéral était intervenue seulement en 1972, préparant une « entrée en vigueur » incroyablement tardive, puisque datant du 25 octobre 1973). Enquêtes et rapports voient le jour sur le sujet, tous plus accablants les uns que les autres, et concluant à l'urgence, non seulement de corriger les disparités salariales, de traitements et de conditions d'engagement, mais surtout de préparer le terrain à une véritable réhabilitation de la femme sur le « marché du travail ». Cela va, dans le cas de la femme mariée, par exemple, de la création de services collectifs qui soulageraient le couple dans son activité familiale, à la participation solidaire des deux sexes à l'éducation des enfants et au ménage; plus généralement encore, en ce qui

concerne la situation de la femme dans notre organisation sociale, les spécialistes mettent l'accent sur l'adaptation nécessaire de l'enseignement, qui devrait créer les conditions d'une égalité entre les sexes.

A l'évidence, ces vues sur les réformes sociales qu'implique une véritable égalité entre l'homme et la femme devront inspirer le législateur. Mais dans cette perspective, il est juste aussi de revenir de temps à autre à un exemple précis et concret, à des chiffres qui cernent sans équivoque le scandale.

Dernièrement, Richard Muller, vice-président de l'Union syndicale et secrétaire général de l'Union PTT, faisait le point de la situation dans le secteur public (on sait que dans l'économie privée, les écarts entre les salaires féminins et masculins sont patents) répondant ainsi à l'Office fédéral du personnel (lettre du 25 janvier 1974) qui constatait sans sourciller que l'on pouvait admettre que « la convention internationale 100 était appliquée dans l'administration fédérale ».

Un simple décompte révélait le fossé séparant la réalité de la théorie:

Soit le personnel fédéral réparti en trente-quatre classes de traitement, dont vingt-six classes dites ordinaires et sept échelons hors classe: une analyse des effectifs montre que jusqu'à la fin de 1972, aucune femme ne figurait dans l'un des sept échelons hors classe; depuis l'an dernier pourtant, une seule femme (sur un total de 19 277) est parvenue à l'échelon le plus bas des traitements hors classe, alors que 379 fonctionnaires masculins (total à: 125 295) sont répartis dans cette catégorie. En revanche, la proportion des femmes parmi le personnel attribué à la classe la plus basse est très forte: 350 sur un effectif global de 352; une catégorie presque exclusivement réservée aux femmes!

Des exemples (la « Lutte syndicale » en donnait dans son édition du 19 juin 1974)?

Aux CFF, 96 femmes sont en 26e classe et aux PTT 178; dans ces deux entreprises, aucun

homme n'est classé à ce niveau. Aux PTT — qui occupent les deux tiers des femmes au service de la Confédération — les mieux payées sont en 5e classe. Aux CFF, qui emploient 2000 femmes, la promotion est limitée à la 9e classe. Elle est stoppée dès la 13e classe dans les arrondissements postaux (où l'on dénombre 4259 femmes). Parmi les 4589 femmes des arrondissements du téléphone, on compte une seule femme en 8e classe et une seule en 9e classe; trois autres figurent en 10e classe. Toutes les autres doivent se contenter d'un classement inférieur.

Richard Muller tente de discerner les origines de cette discrimination et en développe trois:

a) La rémunération insuffisante des femmes dans l'économie privée. Se référant aux conditions de travail faites aux femmes dans l'industrie privée, la Confédération s'est trouvée justifiée de maintenir les fonctionnaires féminines dans des catégories de très bas salaires (une vendeuse de magasin gagne encore moins que les femmes émargeant à la classe la plus basse).

b) Les structures d'âge. Les moins de vingt ans

constituent 4,2 % seulement du personnel de l'administration fédérale, mais la proportion des femmes de moins de vingt ans est de 23,1 %. D'où le pourcentage spécialement faible de femmes dans les classes moyennes.

c) Abandon de l'activité à la suite du mariage. Aux PTT, par exemple, la plupart des femmes qui se marient quittent l'administration: la durée de leur emploi ne dépasse pas trois ans en moyenne; dans ces conditions, les possibilités de promotion sont très limitées.

Toutes constatations qui, pour atténuer quelque peu la sévérité du diagnostic chiffré, n'en renvoient pas moins à l'importance de l'écart entre la teneur des principes en cause et leur mise en pratique. L'injustice d'une telle situation est du reste d'autant plus évidente lorsque l'on constate que sur l'ensemble de la population féminine suisse, plus du 22 % est formé de femmes seules, obligées donc pour la plupart de travailler et de subvenir ainsi totalement à leurs besoins: les chiffres reproduits ci-dessous parlent donc plus qu'une longue démonstration.

#### CLASSES D'AGE : 35 à 61 ANS <sup>1</sup>

Femmes		Hommes				
Total	Célibataires	Mariées		Veuves	Séparées	vivant seules
884 000 <sup>2</sup>	101 000	689 000		56 000	38 000	195 000
100 %	12 %	78 %		6 %	4 %	22 %
Hommes						
795 000	82 000	681 000		9 000	23 000	114 000
100 %	10 %	86 %		1 %	3 %	14 %

#### CLASSES D'AGE : EN DESSUS DE 62 ANS

Femmes		Hommes				
Total	Célibataires	Mariées		Veuves	Séparées	vivant seules
499 000	84 000	200 000		196 000	19 000	299 000
100 %	17 %	40 %		39 %	4 %	60 %
Hommes						
356 000	36 000	260 000		52 000	8 000	96 000
100 %	10 %	73 %		15 %	2 %	27 %

<sup>1</sup> La limite de 61 ans a été choisie parce qu'elle marque l'entrée de la femme parmi les rentiers AVS.

<sup>2</sup> Tous les chiffres proviennent du recensement 1972 (ils ne comprennent que les Suisses).